

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE AUTIGNAC COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

Par arrêté n°315/2021 en date du 17 décembre 2021, Monsieur Francis BOUTES, Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 10 janvier 2022 au 24 janvier 2022 portant sur la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de AUTIGNAC.

Monsieur Gérard DAVOISE, Directeur Général des Services, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Conformément à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) N° 2021DKO106 en date du 01 juillet 2021, la modification du PLU est dispensée d'une évaluation environnementale.

L'entier dossier de modification du PLU, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de AUTIGNAC : du lundi au vendredi 9h00 à 12h et de 14h à 17h, à l'exception des jours fériés.

L'entier dossier sera également consultable également à la Communauté de Communes Les Avant-Monts, siège de l'enquête publique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, à l'exception des jours fériés et sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avant-Monts : www.avant-monts.fr Lien Urbanisme – Plans locaux d'urbanisme - Enquête Publique.

Un registre dématérialisé sera mis à disposition à l'adresse suivante <http://modification-n1-plu-autignac.enquetepublique.net>. Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur ce registre dématérialisé.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier sur un poste informatique à la mairie d'Autignac et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions écrites sur le registre ouvert à cet effet en mairie de AUTIGNAC ou par correspondance postale adressée à M. le commissaire enquêteur PLU de Magalas, Communauté de Communes Les Avant-Monts ZAE L'Audacieuse, 34480 MAGALAS, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : modification-n1-plu-autignac@enquetepublique.net, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la modification du PLU de AUTIGNAC ».

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de AUTIGNAC pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 13 janvier 2022 de 9h00 à 12h
- le lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h
- le lundi 24 janvier 2022 de 14h à 17h

La réception du public se fera dans le strict respect des mesures sanitaires appropriées.

L'avis au public sera affiché pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants :

- Panneaux d'affichage situés à la Mairie de AUTIGNAC, à l'école, rue du Stade, RD 154 et salle Marc Cassot
- Panneau d'affichage situé au niveau du siège de la communauté de communes Les Avant-Monts,
- Il sera mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts (<http://www.avant-monts.fr>) et sur <http://modification-n1-plu-autignac.enquetepublique.net> quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, le dossier d'enquête, le registre ainsi qu'un rapport et ses conclusions et avis motivé, une copie sera également adressée au Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Les Avant-Monts, à la ZAE L'Audacieuse – 34480 MAGALAS ainsi qu'en mairie de AUTIGNAC, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts à l'adresse suivante www.avant-monts.fr, urbanisme, Plans locaux d'urbanisme - enquête publique. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU de AUTIGNAC, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil communautaire de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour approbation.

Le Président de la Communauté
De Communes Les Avant-Monts
Mr BOUTES Francis